

Le 12 novembre 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

## Le SNUP confiné mais toujours mobilisé !

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)



Agents de droit public, **un moment important vous attend** : vous devez choisir quelle sera votre protection sociale complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Sur ce sujet, **le SNUP** vous rappelle qu'il était **contre le référencement** voulu et mis en œuvre par notre « gentil » DRH... Mais qu'il était également très remonté contre les administrateurs de CDC Mutuelle qui jouent à un jeu dangereux depuis deux ans. Ils ont oublié « l'esprit » mutualiste, ils ne sont même pas en capacité de vous adresser le nouveau tarif des garanties Prévoyance dans le respect de la réglementation et de répondre à vos interrogations... Cela en dit long !

Fidèles à nos valeurs, **nous ne pouvons pas soutenir l'attitude de CDC Mutuelle** car il faut toujours avoir à l'esprit qu'il faut œuvrer dans l'intérêt des adhérents.

Lors des échanges avec la Direction sur l'offre retenue suite au référencement, **le SNUP** a combattu, aux côtés de la CGT et de la CFDT, pour obtenir le maximum pour les personnels.

**Les offres sur la santé**, y compris pour les retraités, sont **au rendez-vous**.

Mais ce n'est pas le cas **des tarifs des garanties Prévoyance pour les actifs**. Face à cette perte **de pouvoir d'achat** annoncée, **la Direction refuse** de donner **une compensation financière** aux personnels.

*C'est bien dommage, et attention aux amalgames, l'IPSEC proposée aux agents de droit public n'a rien à voir avec l'IPSEC des salariés... Et oui, quand la Direction donne une participation trois fois supérieure, on peut avoir une meilleure offre !*

*En attendant, prenez le temps de bien étudier ces nouvelles propositions et pensez à faire votre choix avant le 30 novembre prochain.*

## TELETRAVAIL ET CONFINEMENT



L'accord télétravail signé le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 par trois organisations syndicales n'est pas bon !

*Nous regrettons ainsi que seul le SNUP et la CGT aient été lucides...*

Pensez-vous, pour reprendre le Flash info service n°35 du 3 novembre 2020, **qu'un montant de 250 €** correspondant **au remboursement de 50% d'une dépense de 500 €** suffit à couvrir l'achat « d'une chaise ou d'un fauteuil de bureau, d'une table de bureau, d'un repose pieds, d'un écran d'ordinateur, d'un support d'ordinateur, de câbles vidéo/réseau, d'un casque audio, d'une souris, d'un clavier, d'un répéteur ou CPL wifi, d'un hub USB, d'un chargeur de smartphone, de haut-parleurs pour PC, d'un écran de confidentialité, d'un tapis de souris, d'une multiprise et d'une rallonge électrique » ?

Pire, pour bénéficier du remboursement de 250 €, **il faudra réaliser une seule et unique demande**, ce qui n'offre que peu de possibilité pour ceux qui souhaiteraient lisser leurs achats sur plusieurs mois en cette fin d'année. **Les petits salaires apprécieront...** et pourtant l'UNSA se félicite des mesures déployées par la Direction au titre du nouvel accord télétravail !

**Que dire de la duplication du poste de travail** pour les personnels qui opteraient pour **2 jours de télétravail** ou plus ! Les intéressés sont confrontés à un **dilemme** :

- soit **attendre** à minima mi 2021 pour bénéficier **de la prise en charge par la CDC d'un écran, d'un bureau et d'un fauteuil ergonomique** quitte à s'abimer le dos entre temps,
- soit **accepter le faible remboursement de 250 €** pour améliorer **au plus vite** leurs conditions de travail.

**Quid des agents** qui étaient déjà en télétravail et qui n'avaient pas demandé de matériels. Pour eux, c'est circuler, il n'y a rien pour vous !

**Paradoxalement**, l'application par anticipation des mesures du nouvel accord télétravail ne **satisfera** que les personnes **qui n'étaient pas intéressées par le dispositif** et qui peuvent malgré tout bénéficier du remboursement de 250 € pour s'équiper...

## DON DE JOURS

Le **SNUP** aurait souhaité signer l'accord don de jours mais malheureusement **il ne le fera pas** pour les raisons suivantes :

- **Des conditions d'éligibilité trop rigides** qui expliquent le différentiel énorme entre **les versements effectifs et le stock disponible**, c'est-à-dire que moins de **50 jours ont été donnés** à travers le dispositif alors que plus de **1000 jours ont été abondés par les personnels...**
- **Absence d'équité entre les personnels de droit privé et de droit public :**  
A chaque médaille du travail, un salarié bénéficie d'une prime défiscalisée. En compensation un fonctionnaire bénéficie de 20 jours sur un compte spécifique. Le fait de ne pas exclure ces jours de la base de calcul pénalise les agents de droit public car cela les oblige à prendre ces jours pour être éligible au dispositif don de jours (**pour être bénéficiaire, il ne faut pas avoir plus de 20 jours tous dispositifs d'épargne temps confondus**).
- **La possibilité de donner des jours à l'extérieur n'est pas évoquée**, comme par exemple à destination des personnels soignants par la création d'un fonds ANCV. Or, nous rappelons que ce sont ces mêmes personnels soignants qui sont directement impliqués dans la prise en charge de nos proches pour laquelle la bourse des dons a été mise en place !
- **Refus de la Direction de mettre les heures écrêtées dans la bourse :** plus de 10 000 jours en 2019 !

Si la reconnaissance du statut de proche aidant par la CDC est une bonne chose, il ne s'agit que d'une mise en conformité avec la loi congé de proche aidant du 30 septembre 2020 qui permet de s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie.

Bref, **le SNUP** aurait souhaité une « Caisse » plus **audacieuse**. Au lieu de cela, comme à son habitude ces derniers temps, **la Caisse des Dépôts s'est contentée de faire le minimum !**

## NAO



Cela fait deux ans que **le SNUP** participe à la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui, comme son nom l'indique, revêt un caractère obligatoire conformément à l'article L 2242-1 du code du travail.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur l'issue des discussions... Mais plutôt que de demander la lune, **le SNUP** préfère tenir compte des propos tenus par [le DG dans sa dernière grande interview](#) pour trouver des ouvertures et formuler **des revendications réalistes et justes**. En attendant, notre Directeur général a perdu le fil, il a rangé son piano pour se mettre au TamTam du mercredi...

Bien que nous portions depuis des mois la baisse des taux de la MSG, nous avons ainsi préféré nous focaliser sur 5 demandes :

- **Maintien d'une enveloppe de points au moins égale à 40 000 points** afin de récompenser les personnels pour leur mobilisation durant le premier confinement et ne pas les démotiver au regard des efforts à fournir dans le cadre du plan de relance ;
- **Augmentation de la valeur du point** qui n'a pas bougé depuis trop longtemps malgré l'inflation ;
- **Prise en charge du surcoût réel induit par le confinement** (chauffage, électricité et restauration) ;
- **Prise en charge par l'employeur de la future augmentation tarifaire de l'AGR** : c'est pour nous le minimum en l'absence de prise en charge des frais de restauration durant le TOD ;
- **Une prime de 500 euros pour les personnels qui partent à la retraite** puisqu'ils n'ont pas la possibilité d'utiliser l'enveloppe de 1000 € qui leur ait alloué pour la réalisation d'un pot de départ compte tenu de la crise sanitaire.

Plutôt que de réaliser des envois ciblés, **le SNUP choisit la transparence**. Bien évidemment, l'idée derrière toutes ces revendications n'est pas de les limiter aux salariés mais aussi de les étendre aux agents de droit public. **Encore faudrait-il qu'elles aboutissent !**

**DERNIERE MINUTE : en séance ce matin, la Direction refuse d'augmenter la valeur du point et profite de la crise sanitaire pour réduire drastiquement l'enveloppe de points destinée aux augmentations individuelles !**

Vous informer et vous **dire**  
**la vérité**

sn<sup>Up</sup>

c'est cela la  
**SNUP Attitude !**